

N°6

BRUNO BELIN

SÉNATEUR DE LA VIENNE

VICE-PRÉSIDENT DE LA COMMISSION DES FINANCES DU SÉNAT

PRÉSIDENT DU GROUPE INTERPARLEMENTAIRE FRANCE-AFRIQUE DE L'OUEST



COMPTE-RENDU ANNUEL DE MANDAT

Septembre 2025 - Août 2026



SOMMAIRE

3. Édito

4. Édito du Président Larcher

Au Sénat

7. Commission des finances

12. En séance plénière

16. Commission des affaires européennes

18. Délégation à la prospective

19. Groupes d'études

20. Groupes interparlementaires d'amitié

22. Commissions d'enquête portant sur les marges des industriels et de la grande distribution

23. Élections municipales de 2026

Questions

26. Questions écrites

28. Questions d'actualités au Gouvernement

Dans la Vienne

30. Aux côtés des élus de la Vienne

32. À votre rencontre et à votre écoute

39. Une équipe à vos côtés

Retrouvez toute mon actualité en vous abonnant à ma newsletter
ou bien sur mon site internet : www.bruno-belin.com



Depuis six ans, j'éprouve une grande fierté à travailler avec les communes en tant que sénateur. Ce mandat, exercé en parallèle de mes fonctions au Conseil départemental, me permet d'être l'écho de vos préoccupations et de vos revendications au Parlement.

Six ans de mandat, ce sont plus de 1 200 présences de vos communes, que ce soit pour un conseil municipal, une inauguration ou encore une cérémonie commémorative. Ces 1 200 rencontres, je vous les dois. Elles témoignent du dynamisme et de l'engagement que vous mettez au service de vos communes et de vos concitoyens, au travers de nombreux projets qui aboutissent sur de belles réalisations.

Six ans de mandat, c'est aussi trois tours de la Vienne en 86 jours, plus de soixante cafés-croissants avec les élus et dix « dialogue en territoires » organisés dans les cantons historiques. Bien que cet échelon ait disparu administrativement, il continue de vivre grâce aux liens que les élus ont su conserver et à leur habitude de travailler ensemble.

Six ans de mandat, c'est aussi avoir vu de nouveaux élus se prendre au jeu de l'engagement public et assumer progressivement de nouvelles responsabilités. En mars 2026, vous avez été nombreux à choisir de

vous mettre au service des autres. Que vous soyez conseiller municipal, adjoint ou maire, je vous adresse toutes mes félicitations pour avoir fait le choix du plus beau des mandats. **S'engager pour son territoire, c'est faire vivre la démocratie de proximité, renforcer la confiance des citoyens envers leurs institutions et être en même temps le premier et le dernier kilomètre de la République.** C'est également accepter d'être « à portée de baffes » des revendications de nos concitoyens.

Six ans de mandat, c'est enfin plus de 200 allers-retours à Paris, au Sénat. Des commissions, aux séances publiques, en passant par de multiples auditions, ce sont des centaines de sujets qui ont été examinés : agriculture, logement, santé, finances publiques, sécurités... Sur chacun de ces dossiers, c'est la Vienne qui a guidé mes choix grâce aux échanges que nous entretenons. Le Parlement doit rester connecté aux territoires pour voter des lois qui répondent à leurs besoins.

Pour ces six années, nous vous remercions, avec Marie-Renée Desroses, sénatrice suppléante, de nous avoir accueillis dans vos communes et pour tous ces échanges enrichissants. Vous le savez, vous pouvez compter sur notre engagement, notre disponibilité et notre volonté constante d'être à vos côtés.

Toujours la Vienne à cœur !
Emmanuel



Édito de **Gérard Larcher,** Président du Sénat

Ces derniers mois ont été marqués par des débats budgétaires particulièrement exigeants. Fidèle à sa mission constitutionnelle, le Sénat s'est pleinement mobilisé pour défendre les acteurs de l'activité économique, les ménages et, bien entendu, les collectivités locales, qui portent près de 70 % de l'investissement public. Elles demeurent, dans un pays fracturé, le dernier pilier de la cohésion nationale grâce à l'engagement quotidien des élus locaux au plus près des réalités du terrain.

C'est dans cet esprit que notre Assemblée s'est opposée à la fusion des dotations d'investissement de l'État, afin de garantir aux communes rurales de continuer à bénéficier d'une dotation dédiée, la DETR.

Plus largement, la défense des collectivités est restée au cœur de l'action de la majorité sénatoriale. Outre les textes budgétaires, nos sénateurs ont notamment permis la création – très attendue – d'un statut de l'élu local.

Cette année est aussi celle du renouvellement de la moitié du Sénat, qui concernera notamment la Vienne. Je forme le vœu que cette échéance importante consolide une majorité sénatoriale

utile au pays et qui représente un contrepouvoir essentiel au fonctionnement de notre démocratie. Unis au service de l'intérêt de votre département, vos sénateurs y occupent une place singulière et essentielle.

Je tiens d'ailleurs à saluer le travail de qualité accompli par Bruno Belin tout au long de cette session parlementaire. Rapporteur spécial de la mission « Sécurités » de la commission des finances, il a également mis son expertise sur ce sujet essentiel au service de travaux utiles, consacrés notamment aux secours en montagne et aux moyens aériens de la gendarmerie et de la police nationales. Par ailleurs, en sa qualité de Président du groupe France-Afrique de l'Ouest, il participe pleinement au dynamisme de notre diplomatie parlementaire – vecteur d'influence et de rayonnement de notre pays dans le monde.

Son action témoigne d'un engagement constant au service de nos territoires, de nos concitoyens et de l'intérêt général. Élu engagé, Bruno Belin porte haut les couleurs de la Vienne au Sénat et est attentif à chacune de ses communes.

Gérard Larcher
Président du Sénat





Au Sénat

- Vice-président de la commission des finances
- Rapporteur spécial du budget "Sécurités"
- Membre de la commission des affaires européennes
- Secrétaire de la délégation à la prospective
- Président du groupe d'amitié France-Afrique de l'Ouest
- Président délégué pour le Burkina Faso



Conseil municipal de Cissé
08 octobre 2025



Conseil municipal de Lussac-les-Châteaux
08 octobre 2025



Conseil municipal de Morton
22 octobre 2025



Conseils municipaux de Blanzay et Fleuré
29 octobre 2025



Conseil municipal de Doussay
11 novembre 2025



Conseil municipal de Neuville-de-Poitou
03 décembre 2025



Conseil municipal de Vellèches
03 décembre 2025



Collège Joachim du Bellay de Loudun
10 décembre 2025



Délégation des maires de la Vienne lors du congrès des maires
20 novembre 2025



COMMISSION DES FINANCES



Vice-président de la commission Rapporteur du budget « Sécurités »

La commission des finances examine et contrôle l'exécution des lois de finances et de programmation des finances publiques, ainsi que toute question fiscale et relative aux finances locales. Elle couvre tous les départements ministériels et est compétente en fiscalité, assurances, banques et secteur financier. Elle suit également la conjoncture économique et la politique monétaire. Le Président contrôle la recevabilité financière des amendements.

■ LES AUDITIONS



Le 15 octobre 2025, à l'ouverture de l'examen parlementaire du projet de loi de finances pour 2026, la commission des finances du Sénat a auditionné Roland Lescure, ministre de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle, énergétique et numérique.

La France demeure confrontée à une situation budgétaire et économique sous tension, marquée par des déséquilibres persistants :

- ➔ une dette élevée, autour de 114 % du PIB en 2025 ;
- ➔ un coût de financement en hausse avec la remontée des taux ;
- ➔ un déficit encore important mais stable ;
- ➔ une économie qui résiste, avec un chômage qui recule légèrement et une inflation désormais plus contenue.

“ *Le point faible de notre pays n'est pas son économie, mais ses finances publiques.*
Roland Lescure, ministre de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle, énergétique et numérique ”

Les indicateurs récents montrent une amélioration, mais les fragilités des finances publiques restent fortes. **Face à une situation financière fragile, la réponse repose sur une logique de responsabilité collective.** Chaque nouvelle dépense doit être financée, chaque choix budgétaire assumé.

Le 08 avril 2026, dans un contexte marqué par la crise au Moyen-Orient ainsi que la flambée des prix de l'énergie, la commission des finances a de nouveau auditionné le ministre Roland Lescure, ainsi que David Amiel, ministre de l'Action et des Comptes publics, afin d'évaluer les conséquences économiques, financières et budgétaires de cette crise internationale.



La France fait face avant tout à un choc mondial de prix sur le pétrole et le gaz, et non à une pénurie. Si l'économie française résiste globalement, l'incertitude freine néanmoins l'investissement. Les effets immédiats sont :

- ➔ une inflation à la hausse, tirée par l'énergie ;
- ➔ une fragilisation du pouvoir d'achat ;
- ➔ une exposition accrue de certains secteurs comme le transport, l'agriculture, et la pêche ;
- ➔ une électricité relativement protégée grâce au mix énergétique.

Le Gouvernement a choisi d'écarter toute mesure générale non financée et de privilégier des réponses ciblées et temporaires.

Cette situation pèse directement sur la préparation du budget pour 2027, qui devra intégrer les impacts de ces chocs ainsi que l'augmentation des dépenses de défense.



Une adoption du budget pour 2026, une nouvelle fois retardée

Pour la seconde année consécutive, la France a eu recours à une loi spéciale. En effet, la **commission mixte paritaire**, à laquelle j'ai participé et qui était chargée de trouver un accord entre députés et sénateurs sur le projet de loi de finances pour 2026, a échoué à la fin du mois de décembre. Les conséquences ont été les mêmes que l'année précédente :



À l'Assemblée nationale lors de la réunion de la commission mixte paritaire - 19 décembre 2025

Impossibilité d'engager de nouveaux investissements et des recrutements, gel des subventions et suspension de nombreuses dépenses

Un déficit public qui atteint finalement 5% du PIB (au lieu de 4.6%), soit une dégradation de plus de 12 milliards d'euros.

Un endettement supérieur à 118 % du PIB, ce qui réduit la capacité d'investissement de la France.

Entre 2019 et 2026, le déficit de l'État sera passé de 73 à 154 milliards d'euros.

La version finale de la loi de finances a particulièrement mis les entreprises à contribution :

- ➔ prolongation et alourdissement de la surtaxe sur l'impôt sur les sociétés ;
- ➔ abandon de la baisse de la CVAE ;
- ➔ cela représente près de 8 milliards d'euros d'impôts supplémentaires.

D'un autre côté, ce texte a été adopté sans les réformes structurelles pourtant nécessaires pour enrayer l'endettement du pays :

- ➔ aucune avancée n'a été réalisée sur les retraites ;
- ➔ aucune baisse significative des dépenses publiques n'a été engagée ;
- ➔ aucune réduction des niches fiscales n'a été décidée.

Néanmoins, le recours à l'article 49 alinéa 3 de la Constitution a permis d'accélérer les débats dans une Assemblée dépourvue de majorité. Après plus de 165 heures de débat, le Sénat appelait à l'engagement de la responsabilité du Gouvernement devant l'Assemblée nationale, afin de permettre l'adoption d'une loi de finances et de mettre un terme à la loi spéciale.

DEUX CHANGEMENTS À LA TÊTE DES INSTITUTIONS FINANCIÈRES EN 2026



Présidence de la Cour des Comptes
Amélie de Montchalin,
Ancienne ministre de l'Action et des Comptes publics



Banque de France
Emmanuel Moulin,
Ancien secrétaire général de l'Elysée
Nomination approuvée par les commissions des finances du Parlement

La situation des finances publiques en février 2026

Devant la commission des finances, la Cour des comptes a établi **deux impératifs qui doivent désormais guider l'action publique afin de garantir notre capacité à agir dans la durée** :

- ➔ le respect de nos engagements européens conditionne notre crédibilité ;
- ➔ la maîtrise de la charge d'intérêts de notre dette publique et, à terme, la soutenabilité de celle-ci.

L'année 2025 a marqué un début de redressement de nos finances publiques après « deux années noires » de dérive de la trajectoire budgétaire. Cependant, cette amélioration demeure modeste et inférieure à l'objectif affiché par le Gouvernement. Elle repose par ailleurs principalement sur des hausses d'impôts. Les dépenses, quant à elles, ralentissent mais continuent de progresser. La France présentera néanmoins les finances publiques les plus dégradées de la zone euro.



Les principales mesures :

- **Maintien de la DGF à 27 milliards d'euros**, avec plus de 150 millions d'euros supplémentaires pour la DSR ;
- **Stabilisation de la DETR à 1 milliard d'euros** ;
- **Portage du fonds de sauvegarde des départements à 600 millions d'euros** ;
- **Maintien des conditions d'éligibilité et d'intervention du FCTVA** ;
- **Fin du mécanisme d'écèlement de la TVA affectée aux collectivités** ;
- **Atténuation du PSR VLEI** ;
- **Pérennisation du programme « ponts » pour les communes**, via une affectation annuelle de 50 millions issue de la TEILD ;
- **Renforcement du forfait annuel pour chaque Maison France Services**, porté à 47 500 euros en 2026 ;
- **Sauvegarde de l'essentiel du Fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle**, dit « Fonds Civaux » ;
- **Indexation sur l'inflation de la revalorisation des bases** ;
- **Relèvement du plafond de la taxe sur les cartes grises**, de 50 à 70 euros.

Glossaire des acronymes p.38

Après un mois de retard, le Parlement a adopté le budget pour l'année 2026. S'il est loin d'être parfait, il a au moins le mérite d'exister et de permettre d'agir dans nos territoires, soutenir notre économie et assurer le financement de notre sécurité intérieure comme de nos armées.

Si le rôle du Sénat a été plus limité cette année en raison de l'échec de la commission mixte paritaire, concernant les collectivités, le texte final reprend largement la position sénatoriale, en ramenant leur contribution de **4,6 à 2 milliards d'euros**.

Le dispositif **DILICO** a ainsi été profondément revu afin d'être plus juste et moins pénalisant pour l'investissement local : **l'effort du DILICO 2 est réduit de 2 milliards à 740 millions d'euros** ; les communes en sont totalement exonérées ; la contribution des départements et des EPCI est divisée par deux ; celle des régions est réduite d'un tiers. Enfin, le remboursement des sommes est accéléré, passant de cinq à trois ans.

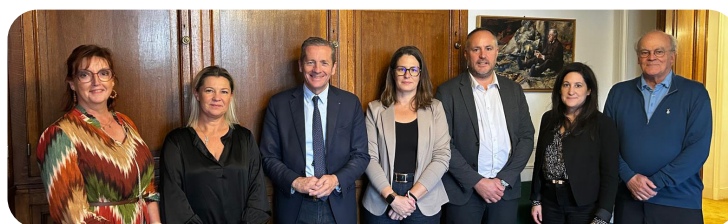


Table-ronde sur la sécurité routière - 21 octobre 2025

■ RAPPORT DE LA MISSION « SÉCURITÉS »

Face aux enjeux auxquels sont confrontées la police et la gendarmerie nationales, les crédits de la mission « Sécurités » sont en hausse et dépassent même largement les niveaux envisagés par la Loi d'Orientation et de Programmation du Ministère de l'Intérieur (LOPMI).

Pour la police nationale, le budget s'élève à 14 milliards d'euros. Il permet la création d'un millier de postes et se concentre principalement sur le renouvellement du parc automobile, l'immobilier ainsi que la transformation numérique.

“ En milieu rural, la gendarmerie est la plus présente des forces de sécurité intérieure – c'est le cas sur plus de 80 % de notre territoire. ”

S'agissant de la gendarmerie nationale, le budget atteint **11 milliards d'euros**. Il prévoit la création de **400 postes**, destinés en priorité à combler le retard pris dans le déploiement des 239 nouvelles brigades, **tout en poursuivant les efforts engagés sur l'immobilier**. Plusieurs points de vigilance demeurent toutefois : les véhicules, les hélicoptères, les réservistes, les armements ainsi que les systèmes d'information et de communication.

Enfin, en matière de sécurité routière, **la hausse du nombre de morts sur les routes souligne la nécessité de renforcer les actions de sensibilisation aux principaux facteurs de risque** : alcool, vitesse, stupéfiants et distractions.

L'ensemble des crédits de la mission « Sécurités » a été adopté par le Sénat.



Mon intervention lors de la discussion générale

■ RAPPORT D'INFORMATION SUR LES SECOURS EN MONTAGNE

Les secours en montagne se définissent comme toute opération nécessitant une formation spécifique des intervenants, ainsi que la mise en œuvre de techniques et de matériels adaptés aux activités de montagne. Ce dispositif repose sur trois forces : la gendarmerie nationale, la police nationale et les sapeurs-pompiers. En ma qualité de rapporteur spécial de la mission « Sécurités », j'ai été co-rapporteur pour la commission des finances.



Le rapport complet



Lors des auditions, notamment à l'occasion de notre déplacement à Chamonix, nous avons pu constater la qualité des interventions réalisées, caractérisées par des délais d'engagement rapides, dans un environnement particulièrement exigeant. Le coût de cette expertise est estimé à environ 110 millions d'euros par an, soit près de 10 000 euros par intervention.



Déplacement à Chamonix - 20 avril 2026

Les activités de montagne connaissent une forte progression, liée à l'augmentation de la fréquentation des massifs, en hiver comme en été. Dans le même temps, les activités accidentogènes se multiplient, tandis que certains pratiquants adoptent des comportements de plus en plus imprudents ou insuffisamment préparés. En six ans, le nombre d'interventions a ainsi augmenté de plus de 18 %.

La commission formule huit recommandations, axées notamment sur le renforcement de la prévention et la responsabilisation des pratiquants.

■ RAPPORT DE LA MISSION DE CONTRÔLE SUR LES MOYENS AÉRIENS DE LA POLICE ET DE LA GENDARMERIE NATIONALES



Hélicoptères, avions, drones et moyens de lutte anti-drones assistent aujourd'hui quotidiennement nos forces de sécurité intérieure et couvrent l'entière du spectre de la sécurité intérieure. Ils remplissent trois fonctions principales :

Manoeuvrer

Projeter, déposer, récupérer ou extraire des personnels ou du matériel

Appuyer

Éclairer, guider, protéger et faciliter l'action des forces au sol

Renseigner

Détecter, observer, suivre et transmettre des images ou des signaux

La gendarmerie dispose d'une flotte théorique de 55 hélicoptères et de 1 350 drones. La police nationale, quant à elle, dispose d'une dizaine d'avions loués ou mis à disposition et de 830 drones.

Ils sont aujourd'hui confrontés à plusieurs difficultés, notamment le vieillissement et la faible disponibilité des hélicoptères de la gendarmerie, la hausse des coûts d'acquisition et de maintenance, l'obsolescence rapide des drones ainsi que la croissance des besoins de lutte anti-drones. Deux accidents récents illustrent ces défis : un amerrissage, à la suite d'une défaillance technique, lors d'une mission de reconnaissance en Nouvelle-Calédonie en octobre 2025 ainsi qu'un accident d'hélicoptère survenu dans le Loiret en juin 2026, dont les circonstances restent à déterminer.

Sept recommandations sont formulées dans ce rapport, dont le renouvellement de la flotte afin de garantir un parc minimal de 53 hélicoptères, un pilotage stratégique renforcé des moyens aériens ainsi qu'un renforcement des mutualisations.

Un amerrissage à la suite d'une défaillance technique en Nouvelle-Calédonie - 11 octobre 2025



Le rapport complet



Au commandement des forces aériennes de gendarmerie à Villacoublay - 16 juin 2026

■ L'IMMOBILIER DE LA GENDARMERIE (2024)

Lieux de travail mais également de vie pour les gendarmes et leurs familles, les casernes ont souffert, ces dernières années, d'un sous-investissement. **Cela a conduit à l'apparition d'une « dette grise » immobilière, évaluée à 2,2 milliards d'euros sur la période 2014-2023.**

Face à ce constat, plusieurs recommandations ont été faites dans le rapport pour répondre à l'urgence bâtiminaire, mieux programmer les investissements et améliorer les conditions de vie et de travail des gendarmes. Le rapport a participé à la prise de conscience de l'ampleur des besoins et à la progression des moyens, malgré un contexte budgétaire contraint.

Les crédits d'investissement immobilier de la gendarmerie nationale ont ainsi connu une hausse significative : après 109 millions d'euros en 2024, ils devraient atteindre 279 millions d'euros en 2026. Cette progression doit permettre de lancer, poursuivre ou achever plusieurs opérations importantes. Dans la Vienne, deux brigades ont ainsi pu être rénovées (Monts-sur-Guesnes et Châtellerauld). Huit autres projets de construction ou de rénovation sont à venir : Neuville-de-Poitou, Jaunay-Marigny, Fontaine-le-Comte, Lusignan, Loudun et Lencloître.



Réunion de travail à Nevers sur des projets de rénovation de gendarmerie - 22 septembre 2025

■ LES UNITÉS D'ÉLITES DE NOS FORCES DE SÉCURITÉ (2025)

Devant une centaine d'élus et de gendarmes, le général Ghislain Réty, commandant du Groupe d'Intervention de la Gendarmerie Nationale (GIGN), a répondu à mon invitation et est venu à Vivonne présenter les missions de cette force d'élite.

Intervenant dans des situations complexes et dangereuses, apportant un soutien aux enquêtes de police judiciaire, assurant la protection des personnalités et le rétablissement de l'ordre en contexte de crise, le GIGN voit son efficacité largement reconnue et continue de se renforcer. Avec le RAID et la BRI-PP, il regroupe près de 1 500 personnels pour un budget avoisinant les 140 millions d'euros, au service de la protection des Français.

Dans la continuité de mon rapport de 2025, j'ai également pu rencontrer le colonel Benoît Villeminez, qui a succédé au général Réty à la tête du GIGN en décembre dernier.



Assises de l'immobilier de la gendarmerie - 20 avril 2026

Cette évolution constitue une première réponse concrète aux alertes formulées dans le rapport. **Cette dynamique devra toutefois être poursuivie dans la durée** afin de résorber pleinement le retard accumulé et de garantir aux gendarmes des conditions de logement et de travail à la hauteur de leurs missions.



Présentation du GIGN par le général Ghislain Réty - 11 septembre 2025



Avec le colonel Benoît Villeminez, nouveau commandant du GIGN - 25 février 2026

■ LECTURE AUTOMATISÉE DES PLAQUES D'IMMATRICULATION

Le 17 décembre 2025, en séance publique, j'ai défendu la proposition de loi visant à assouplir les contraintes encadrant l'usage des dispositifs de lecture automatisée des plaques d'immatriculation et à sécuriser l'action des forces de l'ordre. En écho aux auditions que j'ai menées dans le cadre de l'examen de la mission "Sécurités", **il apparaît que la France accuse un retard important par rapport à plusieurs de ses voisins européens.** Pour combler cet écart, il serait nécessaire de multiplier par dix, voire par vingt, le nombre de dispositifs existants, dont le coût unitaire s'élève à environ 15 000 euros. **Le respect des libertés publiques doit naturellement demeurer une exigence absolue.** Pour autant, ces dispositifs ne constituent pas des outils de surveillance intrusive : **ils ont une vocation informative et contribuent, par leur seule présence, à avoir un effet dissuasif.**



*Mon intervention
en séance*

■ OFFRE DE LOGEMENTS ET CONSTRUCTION

Le 20 janvier 2026, le Sénat a adopté la proposition de loi visant à conforter l'habitat, l'offre de logements et la construction dites "CHOC". Ce texte intervient dans un contexte de crise du logement en France, marqué par la pénurie de foncier, la baisse des constructions, la difficulté d'accès à la propriété et les tensions sur le logement social. **Face à l'absence de stratégie globale de l'État, le Sénat a travaillé depuis 2023 pour proposer une réforme ambitieuse de la politique du logement.** Cette proposition de loi vise notamment à :

- ➔ rétablir une programmation nationale de la politique du logement, tout en donnant davantage d'outils aux territoires ;
- ➔ réformer la loi SRU en replaçant le maire au cœur des politiques d'attribution de logements sociaux ;
- ➔ modérer les prix du foncier et faciliter la mobilisation des terrains bâtis en faveur de la production de logements ;
- ➔ relancer les parcours résidentiels grâce à des mesures en faveur du crédit et de l'accession sociale à la propriété.

La proposition de loi doit désormais être examinée à l'Assemblée nationale.



*Inauguration de deux logements
à Ranton - 23 janvier 2026*

EN SÉANCE

■ AIDE À MOURIR

Le 28 janvier, le Sénat a examiné la proposition de loi relative au droit à l'aide à mourir ainsi que la proposition de loi visant à garantir l'égal accès de tous à l'accompagnement et aux soins palliatifs. Ces deux textes s'inscrivent dans le prolongement des lois Claeys-Leonetti et des réflexions engagées depuis plusieurs années sur la fin de vie.

Le volet consacré aux soins palliatifs a été adopté. Il développe les soins d'accompagnement, prévoit la création de maisons dédiées et améliore les directives anticipées.



PLÉNIÈRE



ET SOINS PALLIATIFS

Concernant le volet relatif à la fin de vie, les débats ont été plus vifs. Le Sénat a fait le choix d'encadrer plus strictement le dispositif en restreignant les conditions d'accès. À titre personnel et en tant que professionnel de santé, je suis favorable à une évolution de la loi, dès lors qu'elle s'inscrit dans un cadre rigoureux et assorti de garanties solides pour les patients, comme pour les soignants. Même avec le meilleur accompagnement, la réalité des derniers jours peut être compliquée.



Avec l'Association nationale des étudiants en pharmacie, Corinne Imbert et Sébastien Lecornu, Premier ministre - 11 décembre 2025

■ DÉVELOPPEMENT DES TRANSPORTS

Le 28 avril 2026, j'ai voté en faveur du projet de loi cadre relatif au développement des transports. Celui-ci vise à répondre au constat partagé du sous-investissement chronique et au vieillissement des infrastructures de transport. Cette situation a conduit à l'apparition d'une « dette grise » estimée à près de 60 milliards d'euros, tandis que l'absence de vision à long terme a favorisé le report des travaux de modernisation, la dispersion des financements et l'accentuation des disparités territoriales.

Adopté au Sénat et en attente d'examen à l'Assemblée, il repose sur cinq piliers :

- ➔ l'instauration d'une programmation pluriannuelle des investissements ;
- ➔ la priorité donnée à la rénovation des infrastructures existantes ;
- ➔ le fléchage des recettes issues des transports vers leur financement ;
- ➔ le renforcement des moyens consacrés aux transports du quotidien ;
- ➔ l'encouragement des financements privés afin de compléter les investissements publics.

■ FINANCEMENT ET FONCTIONNEMENT DES SDIS

Le 28 avril 2026, le Sénat a organisé un débat sur le financement et le fonctionnement des Services Départementaux d'Incendie et de Secours (SDIS). À cette occasion, j'ai alerté le Gouvernement sur les difficultés croissantes rencontrées par ce service essentiel, au travers de trois enjeux majeurs :

- 1. Le renouvellement des générations de volontaires, qui représentent 78 % des sapeurs-pompiers ;**
- 2. La question du financement :** 80 % des dépenses sont consacrées aux dépenses de personnel, dont la hausse est liée à des facteurs subis, alors même que les conseils départementaux connaissent des difficultés financières ;
- 3. La diversification des risques et l'augmentation du nombre d'interventions** qui ne relèvent pas directement de leurs missions premières.



Mon intervention
en séance

Il apparaît aujourd'hui nécessaire de fidéliser le volontariat, de clarifier les missions et d'ouvrir le débat sur un modèle de financement devenu obsolète, notamment dans le cadre des prochains débats budgétaires.

25

Propositions
de loi ou de
résolution
cosignées en
un an

■ TROUBLES À L'ORDRE PUBLIC

Le 26 mai 2026, j'ai voté en faveur du projet de loi visant à apporter des réponses immédiates aux phénomènes portant atteinte à l'ordre public, à la sécurité et à la tranquillité de nos concitoyens dit "RIPOST". Dans de nombreux territoires, ces comportements connaissent une progression préoccupante et suscitent de fortes attentes de la part de la population. Ce texte poursuit un **double objectif de prévention et de répression**. Il prévoit notamment de renforcer les outils de **lutte contre l'usage détourné du protoxyde d'azote, les « rave-parties », les rodéos urbains et les occupations illicites de logements**. Il vise également à moderniser les moyens d'action des forces de l'ordre grâce au développement de l'usage des caméras individuelles, des drones et de la vidéoprotection.

■ PROGRAMMATION MILITAIRE

Le 02 juin 2026, le Sénat a examiné le projet de loi actualisant la programmation militaire pour les années 2024 à 2030. Votée dans l'urgence face à la menace russe en 2023, la loi de programmation initiale prévoyait une enveloppe de 400 milliards d'euros dédiée à l'effort de défense. Face à la montée des tensions dans plusieurs régions du monde, une actualisation était devenue nécessaire afin de faciliter le réarmement français, et ce, malgré un contexte de finances publiques dégradées. Celle-ci a permis d'allouer 36 milliards d'euros supplémentaires sur les crédits accordés aux armées, portant ainsi le budget de la défense à 436 milliards d'euros sur la période 2024-2030.

Si cette augmentation est bienvenue, cette loi n'est, cependant, pas contraignante. Il faudra que les hausses de crédits soient validées dans les prochaines lois de finances. Par ailleurs, le prochain président de la République et sa majorité seront libres de la suivre ou non.



Rencontre avec
la gendarmerie de
Neuville-de-Poitou -
19 janvier 2026



Conseil local de la sécurité et de
prévention de la délinquance de Loudun
- 22 janvier 2026

■ URGENCE AGRICOLE

Le 29 juin 2026, le Sénat a examiné le projet de loi d'urgence pour la protection et la souveraineté agricoles. Ce texte fait écho aux revendications des agriculteurs exprimées durant l'hiver 2025-2026 :

- ➔ l'accès à l'eau et aux moyens de production ;
- ➔ le rééquilibrage des relations commerciales ;
- ➔ la lutte contre la prédation.

D'autres leviers de préservation du modèle agricole ont également été évoqués, notamment la lutte contre la concurrence déloyale, la préservation du foncier agricole et la transmission des exploitations. Ce texte n'apporte pas de réponse à l'ensemble des difficultés que rencontrent nos agriculteurs. Néanmoins, alors que, pour la première fois, la balance commerciale agricole n'était plus excédentaire, il prévoit des mesures d'urgence nécessaires pour soutenir nos agriculteurs et préserver notre souveraineté alimentaire.



Avec les
agriculteurs sur un
barrage à Poitiers -
13 janvier 2026

3

Rapports
d'information
ou législatifs en
un an

LE STATUT DE L'ÉLU

Une reconnaissance attendue, une protection renforcée



Le 08 décembre, le Parlement a adopté la loi créant le statut de l'élu local. Face à la crise des vocations et la hausse des démissions, **le Sénat avait engagé dès 2023 un vaste travail pour : mieux reconnaître l'engagement des élus, sécuriser l'exercice du mandat, et mieux concilier vie professionnelle, personnelle et engagement public.**

La loi, enrichie par le débat parlementaire, comprend plus de 70 articles et s'articule autour de trois temps de la vie d'un élu : **avant, pendant, après.**

Sur le mandat 2020-2026, **2 400** maires ont démissionné et plus de **57 000** sièges de conseillers municipaux étaient vacants à la fin du mandat.

■ AVANT : DONNER ENVIE DE S'ENGAGER

- **Doublement du congé électif** : il passe de 10 à 20 jours pour les salariés candidats à l'ensemble des élections locales.
- **Meilleure information des candidats** : mise à disposition gratuite de modules d'information dématérialisés et organisation de sessions dans les six premiers mois du mandat.
- **Dispositifs spécifiques pour faciliter l'accès aux fonctions électives** des étudiants et des personnes en situation de handicap.

■ PENDANT : FACILITER, PROTÉGER ET CONCILIER

Volet financier

- **Revalorisation du plafond des indemnités** de fonction des maires et de leurs adjoints dans les communes de moins de 20 000 habitants.
- **Élargissement du remboursement de frais spécifiques liés au mandat** (transport, représentation, etc.).

- #### Protection
- **Automatisation de l'octroi de la protection fonctionnelle** pour tous les élus victimes de violences, menaces ou outrages.

Conciliation avec la vie professionnelle

- **Facilitation et élargissement des autorisations d'absence.**
- **Extension du congé de formation** à 24 jours par mandat.
- **Création du label « Employeur partenaire de la démocratie locale »**, valorisant les entreprises soutenant l'engagement de leurs salariés élus.
- **Instauration du statut de l'élu étudiant**, avec des aménagements dans l'organisation des études.
- **Prise en charge des frais spécifiques liés au handicap**



Club des parlementaires de l'AMF86 - 19 janvier 2026

Conciliation avec la vie privée

- **Élargissement du recours à la visioconférence.**
- **Élargissement de la prise en charge des frais de garde d'enfants ou d'assistance à des proches.**
- **Assouplissement des règles permettant de poursuivre un mandat pendant un congé maladie ou maternité.**

■ QUI PAYE ?

Adoptée à l'initiative du Sénat, cette loi réforme la dotation particulière relative aux conditions d'exercice des mandats locaux (DPEL) en l'étendant, dans un premier temps, à l'ensemble des communes de moins de 3 500 habitants. Si cette mesure avait été financée par les communes elles-mêmes, les élus se seraient, par sens des responsabilités, privés d'une revalorisation pour préserver les finances locales. **Nous avons donc veillé au respect de cet engagement en faisant adopter une hausse de 23 millions d'euros de cette enveloppe dans le budget 2026.**

■ APRÈS LE MANDAT : SÉCURISER LA TRANSITION

- **Revalorisation et allongement de l'allocation différentielle de fin de mandat (ADFM).**
- **Création d'un contrat de sécurisation de l'engagement**, avec un accompagnement renforcé vers le retour à l'emploi.
- **Mise en place d'un certificat de compétences professionnelles**
- **Amélioration du régime de retraite**, avec une bonification d'un trimestre par mandat complet.

COMMISSION DES AFFAIRES EUROPÉENNES



La commission des affaires européennes du Sénat, composée de sénateurs membres des commissions permanentes, a pour mission de contrôler la politique européenne de l'exécutif, de suivre les politiques européennes et de vérifier que l'Union européenne reste bien dans son rôle. Elle assure également le lien entre le Sénat, les parlements et diverses institutions de l'Union européenne.

J'ai été désigné par le groupe Les Républicains pour y siéger en octobre 2025.

■ PROPOSITION DE RÉSOLUTION EUROPÉENNE SUR LA LUTTE CONTRE LES PÉNURIES DE MÉDICAMENTS

Le 06 novembre 2025, la commission des affaires européennes du Sénat a adopté à l'unanimité une proposition de résolution européenne sur la lutte contre les pénuries de médicaments.

Face à une proposition de la Commission européenne jugée timide pour régler durablement ce problème, **nous avons appelé à des règles européennes plus ambitieuses**, afin de mieux garantir l'accès aux médicaments pour tous les patients et de réduire la dépendance vis-à-vis des pays tiers.

Concrètement, la commission des affaires européennes du Sénat propose :

- ➔ **de soutenir financièrement la production d'un médicament dès lors qu'il vient à manquer dans au moins trois pays de l'Union Européenne (UE) ;**
- ➔ **de mettre en place un dispositif spécifique d'aides d'État** qui permettrait aux entreprises de demander le remboursement des aides perçues lorsque les engagements d'approvisionnement ne sont pas tenus ;
- ➔ **d'augmenter le soutien financier de l'Union européenne ;**
- ➔ **d'assurer des conditions de concurrence équitables** entre les entreprises produisant sur le territoire de l'UE et les autres entreprises ;
- ➔ **de défendre le maintien de stocks de sécurité obligatoires** tout au long de la chaîne d'approvisionnement, pour limiter les impacts des pénuries sur les patients.

■ PROPOSITION DE RÉSOLUTION EUROPÉENNE CONTRE LE MERCOSUR

En novembre dernier, la commission des affaires européennes a adopté à l'unanimité une **proposition de résolution européenne visant à demander au Gouvernement français de saisir la Cour de justice de l'Union européenne pour empêcher la ratification de l'accord avec le Mercosur.**

Initié en 1999, cet accord avec le Marché commun du Sud (Mercosur) qui regroupe cinq pays (l'Argentine, le Brésil, le Paraguay, l'Uruguay et la Bolivie) **a suscité une forte opposition en France** ainsi que dans plusieurs États européens comme l'Irlande ou la Pologne.

Cette démarche traduit un rejet profond de la manière dont cet accord a été négocié par la Commission européenne. Celle-ci a en effet choisi de scinder l'accord en deux parties distinctes, avec pour conséquence directe d'empêcher les parlements nationaux de se prononcer et de contourner la règle du vote à l'unanimité des États membres.



21^e Fête de la Terre à Smarves



Rencontre avec Vienne Agrobio et l'association
- 06 août 2025

■ NOTE D'ACTUALITÉ SUR LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE

Le 02 juillet 2026, j'ai produit, en tant que co-rapporteur, **une note d'actualité sur un ensemble de textes de simplification présenté par la Commission européenne portant sur la sécurité des denrées alimentaires et des aliments pour animaux.**

Ils répondent aux critiques formulées par les acteurs de la filière sur les procédures d'évaluation des substances actives. Ils s'articulent autour de quatre volets :

- ➔ une simplification des procédures d'approbation des substances et d'autorisation de mise sur le marché des produits phytopharmaceutiques ;
- ➔ l'instauration d'un dispositif comparable pour les produits biocides ;
- ➔ une accélération de l'accès au marché des substances et des produits de biocontrôle, une avancée majeure pour élargir les solutions à la disposition des agriculteurs ;
- ➔ une réduction des limites maximales de résidus de pesticides applicables aux produits importés, de façon à garantir un alignement avec les normes européennes de production.

La principale évolution consiste à instaurer une approbation à durée illimitée pour les substances actives, à l'exception des plus dangereuses, tout en maintenant certaines garanties :

- ➔ les critères scientifiques demeurent inchangés ;
- ➔ les autorisations de mise sur le marché des produits continuent d'être renouvelées périodiquement ;
- ➔ la Commission européenne conserve la possibilité de réexaminer une substance à tout moment si de nouveaux risques apparaissent.

Le texte prévoit également d'allonger les délais de grâce pour certains produits si aucune solution alternative n'est disponible.

Ces simplifications visent à garantir une alimentation sûre pour les consommateurs et respectueuse de l'environnement, tout en permettant aux agriculteurs de disposer de solutions adaptées pour continuer à produire. Après six mois de négociations, la présidence chypriote du Conseil de l'Union européenne n'est toutefois pas parvenue à rallier une majorité d'États membres autour de son projet de compromis. **Il reviendra donc à l'Irlande, qui assurera la présidence du Conseil à compter du 1er juillet, de poursuivre les négociations sur ce dossier.**



La note complète



- 24 août 2025



Le Préfet à Doussay

Dans le cadre de nos travaux, nous avons formulé trois critiques principales :

- ➔ le contournement des règles institutionnelles européennes ;
- ➔ l'existence d'un mécanisme qui permettrait aux pays du Mercosur de faire pression sur l'Europe pour qu'elle n'adopte pas ou suspende ses propres lois sur l'environnement, la santé ou l'alimentation ;
- ➔ et enfin, l'absence de garanties suffisantes sur des sujets essentiels comme l'usage des pesticides, le bien-être animal ou les contrôles sanitaires sur les produits importés.

Cette résolution n'a pas permis d'empêcher la signature du traité, intervenue le 17 janvier 2026. Néanmoins, quatre jours plus tard, les députés européens ont suivi l'avis du Sénat en votant en faveur d'une saisine de la Cour de justice de l'Union européenne (334 voix pour, 324 contre et 11 abstentions) afin de vérifier la conformité de l'accord au droit européen. Dans l'attente de la décision de la Cour, qui devrait intervenir dans un délai minimal de douze à dix-huit mois, **le processus de validation par le Parlement européen demeure suspendu.**

DÉLÉGATION À LA PROSPECTIVE



Secrétaire de la Délégation

La délégation à la prospective est chargée de réfléchir aux transformations de la société et de l'économie en vue d'informer le Sénat puis d'élaborer des scénarios d'évolution relatifs aux sujets qu'elle étudie. Cette structure n'a pas d'équivalent à l'Assemblée nationale et n'existe que dans deux autres Parlements européens : en Finlande et en Lituanie.

À l'heure où nos sociétés sont en quête de repères et de sens, la délégation a cherché à analyser l'évolution des valeurs qui fondent notre vie en société et à s'interroger sur celles qui structureront encore notre société à l'horizon 2050.

■ LE FUTUR DE NOTRE RAPPORT À L'AUTORITÉ ET À LA VÉRITÉ EN 2050



Les différents points de vues

→ Des scénarios prospectifs : Quatre scénarios envisagés pour 2050 : **la post-vérité, le sursaut démocratique, l'empire technologique et les communautés de résistance.**

→ Un outil de mise en perspective : La crise actuelle de l'autorité n'est pas inédite, elle est à replacer dans une perspective historique.

Les risques et défis

→ La désinformation : Le développement de l'intelligence artificielle et des médias numériques favorise la propagation de fausses informations, alimentant une forme de défiance à l'égard des figures d'autorité.

→ La contestation de l'autorité : L'essor de l'individualisme a conduit à une remise en cause plus fréquente et marquée des autorités.

Trois recommandations

1. Renforcer les politiques éducatives

Soutenir l'éducation et développer l'esprit critique dès le plus jeune âge sont des priorités.

2. Lutter contre la désinformation

Cela permettra de regagner la confiance des citoyens envers les institutions.

3. Protéger les métiers essentiels

Le journalisme, l'enseignement et la recherche sont des secteurs à soutenir afin qu'ils continuent à jouer un rôle de rempart contre l'érosion de la confiance dans les institutions.

■ L'AVENIR DU MODÈLE DÉMOCRATIQUE EN 2050



Les risques et défis

→ Le recul démocratique généralisé : L'idéal démocratique démocratisé dans les années 1990 est aujourd'hui menacé dans de nombreux pays par l'essor des régimes autoritaires.

→ Faire évoluer la démocratie représentative : Face aux contestations du modèle démocratique, sa pérennité dépend de sa capacité à évoluer.

→ La place du numérique dans la citoyenneté : Appelé à occuper une place croissante, le numérique en transformera les modalités.

Les avantages

→ Une démocratie résiliente : Elle reste plutôt stable et peut être remise en question sans pour autant disparaître.

→ L'attachement des Français à la démocratie : Ils restent attachés aux valeurs démocratiques, même si celles-ci sont amenées à évoluer.

→ Les atouts de la démocratie : Elles sont plus favorables au développement économique, à la stabilité politique et à l'épanouissement citoyens.

Trois recommandations

→ De nouvelles valeurs démocratiques : Il faut rassembler la population autour de valeurs démocratiques renouvelées.

→ Développer les outils de démocratie directe : Cela permettrait de favoriser la participation citoyenne.

→ Favoriser un usage responsable du numérique : La lutte contre la désinformation et contre la dégradation du débat public est essentielle à la préservation de la démocratie.

GROUPES D'ÉTUDES

Des groupes d'études sont ouverts aux membres du Sénat pour analyser et suivre des questions spécifiques. Ces instances, qui n'interviennent pas directement dans la procédure législative et demeurent sous le contrôle des commissions permanentes, ont pour mission d'assurer une veille juridique et technique sur les questions dont elles sont chargées afin d'informer les parlementaires.

Membre des groupes d'études

- Pratiques sportives et grands événements sportifs / Vice-président
- Aviation civile / Vice-président
- Chasse et pêche
- Énergie
- Monde combattant et mémoire
- Francophonie
- Numérique
- Arctique, Antarctique et Terres australes
- Agriculture, élevage et alimentation

PRATIQUES SPORTIVES ET GRANDS ÉVÉNEMENTS SPORTIFS



En mai, le groupe d'études a reçu **Philippe Diallo**, président de la **Fédération Française de Football (FFF)**, ainsi que **Jean-François Vilotte**, directeur général. À l'approche de la Coupe du monde 2026, les échanges ont porté sur l'actualité de la FFF, notamment sur les préparatifs de la compétition et sur la création annoncée d'une Ligue 3 professionnelle.



Autour de Michel Savin, Président du groupe, Jean-François Vilotte, Directeur général et Philippe Diallo, Président de la FFF

CHASSE ET PÊCHE



Le groupe d'études Chasse et Pêche a auditionné Gaspard Jaboulay et François Legrand, auteurs, pour l'Ifop, d'une étude publiée en mars 2026, intitulée : « La chasse en France : freins, leviers et perspectives de développement ».

Les échanges ont notamment porté sur la **transmission entre générations**, l'image de la chasse auprès du grand public, la place des chasseurs dans la gestion de la biodiversité, les enjeux de sécurité, le lien avec la ruralité, ainsi que les perspectives d'évolution d'une pratique profondément ancrée dans nos territoires.



Gaspard Jaboulay lors de la présentation - 29 avril 2026

MONDE COMBATTANT ET MÉMOIRE



Remise de Légion d'honneur à Raymond Barranger - 31 août 2025



55e anniversaire de la mort du général de Gaulle - 09 novembre 2025

Le devoir de mémoire, ainsi que la participation aux hommages rendus à ceux qui se sont battus pour notre liberté, demeurent essentiels.

Nous avons notamment auditionné, en novembre, le **général Michel Delion, directeur général du Groupement d'Intérêt Public (GIP) « Mission Libération »**. Ce GIP a organisé avec succès les commémorations consacrées aux années 1944 et 1945. Il a également labellisé près de 5 000 projets mobilisant 55 000 élèves et a soutenu financièrement plus d'un millier d'initiatives.

GROUPES

INTERPARLEMENTAIRES D'AMITIÉ



Il existe actuellement 81 groupes interparlementaires d'amitié liant le Sénat aux institutions politiques et parlementaires de 190 États. Instruments privilégiés de la coopération bilatérale entre les Parlements, ces groupes sont devenus des acteurs de premier ordre de la diplomatie parlementaire.

Membre des groupes interparlementaires d'amitié

- France - Afrique de l'Ouest / Président et Président délégué pour le Burkina Faso
- France - Roumanie / Vice-président
- France - Pakistan / Vice-président
- France - Corée du Nord / Secrétaire (Il s'agit d'un groupe d'études et contact pour ce pays.)
- France - Liban / Secrétaire
- France - Afghanistan / Secrétaire (Il s'agit d'un groupe d'information pour ce pays.)
- France - Albanie
- France - Canada
- France - Caraïbes
- France - Etats-Unis
- France - Europe du Nord
- France - Finlande
- France - Israël
- France - Japon
- France - Maroc
- France - Monaco
- France - Palestine
- France - Pays du Cône Sud
- France - Québec
- France - Ukraine

■ FRANCE-CANADA

En décembre, le groupe France-Canada a reçu une **délégation de parlementaires canadiens**. La rencontre a été consacrée à l'aide à mourir et à l'accès aux soins palliatifs, à l'approche de l'examen en seconde lecture des projets de loi relatifs à ce sujet.

Les échanges ont permis aux parlementaires canadiens de présenter le régime applicable dans leur pays, qui s'est progressivement élargi tout en étant davantage encadré, avec des modalités de mise en œuvre différentes selon les provinces.



Avec une délégation de parlementaires canadiens -
17 décembre 2025

■ FRANCE-QUÉBEC

En tant que membre du groupe d'amitié France-Québec, j'ai également participé à l'accueil de M. Henri-Paul Rousseau, délégué général du Québec, au Château de Monts sur Guesnes – Historial du Poitou, afin de lui présenter le projet d'extension consacré à la Nouvelle-France.

Les liens entre le Québec et la France sont particulièrement forts dans le Loudunais, d'où sont originaires plusieurs familles qui sont allées s'installer au Québec et en Acadie au XVII^e siècle.



Accueil de Henri-Paul Rousseau, délégué général
du Québec - 28 août 2025

■ FRANCE-CARAÏBES (HAÏTI)

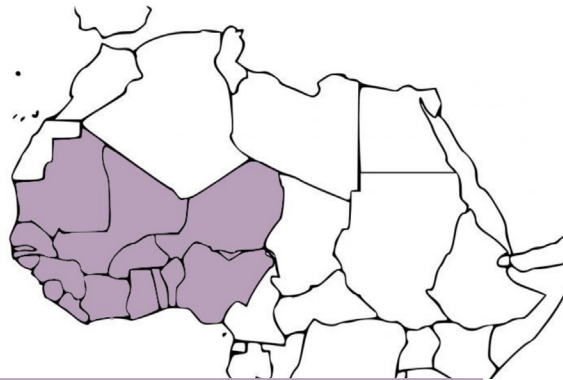
Le groupe d'amitié France-Caraïbes a reçu **M. Cristobal Dupouy, Représentant spécial du Secrétaire général de l'Organisation des États Américains (OEA) en Haïti**. Les échanges ont mis en avant l'instabilité liée à la transition, l'emprise des gangs sur Port-au-Prince et la dégradation générale de la situation, dans un contexte où le rétablissement de la sécurité apparaît indispensable à toute sortie de crise.



Lors de l'entretien - 07 octobre 2025

■ FRANCE-AFRIQUE DE L'OUEST

Le groupe d'amitié France-Afrique de l'Ouest est, par son étendue géographique, le plus vaste du Sénat. Il couvre 16 pays : Bénin, Burkina Faso, Cap-Vert, Côte d'Ivoire, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Liberia, Mali, Mauritanie, Niger, Nigeria, Sénégal, Sierra Leone et Togo.



Le groupe d'amitié a entretenu des liens avec le Bénin à travers plusieurs rencontres : l'accueil, le **1^{er} octobre 2025**, de députés béninois accompagnés de l'ambassadrice de France au Bénin, Mme Nadège Chouat, la visite, **en novembre**, de trois députées béninoises consacrée aux droits des femmes, ainsi que, le **1^{er} juillet 2026**, la venue d'une délégation béninoise dans le cadre d'un échange sur le protocole et la diplomatie parlementaire. Le Bénin reste l'un des pays d'Afrique de l'Ouest avec lequel les échanges sont les plus réguliers.

Le **05 novembre 2025**, nous avons reçu **S.E.M. Baye Moctar Diop**, ambassadeur du Sénégal en France. Historiquement étroites, notamment en matière de coopération décentralisée, de sécurité et de défense, les relations bilatérales entre la France et le Sénégal ont connu des évolutions, après avoir été un temps remises en cause par le parti arrivé au pouvoir à l'issue de l'élection présidentielle de 2024.



Le **20 janvier 2026**, nous avons reçu une délégation de **22 fonctionnaires guinéens**, lauréats d'un programme de formation de l'INSP, accompagnée de M. Senkoun Sylla, ambassadeur de la République de Guinée en France, et de M. Jean Tour, premier conseiller chargé des questions politiques à l'ambassade.

Le Ghana est également un partenaire pour la France. À ce titre, le groupe d'amitié a eu l'occasion de rencontrer à deux reprises des représentants ghanéens. Le **18 novembre 2025**, une délégation de parlementaires ghanéens est venue échanger sur les enjeux de la politique énergétique et des énergies renouvelables. Puis, le **08 avril 2026**, le président de la République du Ghana, **M. John Dramani Mahama**, a été reçu au Sénat dans le cadre d'une visite officielle. Les échanges ont notamment porté sur le renforcement des relations commerciales, le développement de la sécurité régionale ainsi que la lutte contre le terrorisme.



Le **15 avril 2026**, **M. Mohamed Ould Cheikh El Ghazouani**, président de la République islamique de Mauritanie, a effectué une visite officielle en France. Celle-ci a été l'occasion d'échanger sur le renforcement du dialogue politique franco-mauritanien et sur les perspectives de coopération bilatérale, notamment dans la perspective du sommet Africa Forward, qui s'est tenu à Nairobi en mai.

Le **14 avril 2026**, j'ai auditionné, en présence de **M. Guillaume Chevrollier**, président du groupe d'amitié France-Afrique centrale, **M. Gaël Bawa**, ingénieur agronome et étudiant à l'INSP. À cette occasion, il a présenté une étude consacrée à l'optimisation des mécanismes de financement européens en Afrique subsaharienne afin de mieux soutenir l'agriculture durable. Cette étude met en avant la nécessité d'une approche plus décentralisée, prenant davantage en compte les réalités locales et les besoins du terrain.



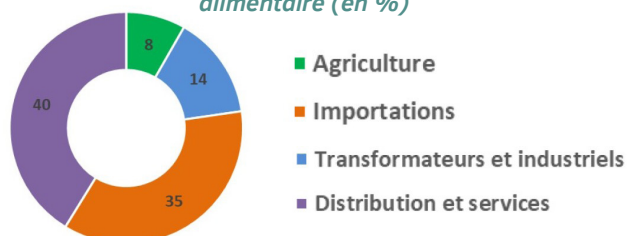
GRANDE DISTRIBUTION : COMPRENDRE LE SYSTÈME DES MARGES

Face à la crise agricole persistante et à la hausse des prix alimentaires, le Sénat a créé, en décembre 2025, une commission d'enquête sur les marges des industriels et de la grande distribution. L'objectif : comprendre la répartition de la valeur entre producteurs, industriels et distributeurs, et identifier les blocages qui empêchent une juste rémunération des agriculteurs.

Quels constats majeurs ont été établis ?

La répartition de la chaîne de valeur est **déséquilibrée** en raison de prix agricoles décorrélés des coûts de production. Pour les agriculteurs, ce déséquilibre se traduit par une perte de revenus et une fragilisation des exploitations. Pour les industriels, il entraîne une érosion du tissu agroalimentaire.

La répartition déséquilibrée de la valeur dans la chaîne alimentaire (en %)



La commission identifie quatre facteurs :

- ➔ **l'utilisation de moyens de pression envers les fournisseurs ;**
- ➔ **le développement de prix artificiellement bas pour le consommateur**, qui sont en réalité financés par des marges déplacées sur d'autres produits ;
- ➔ **l'imposition de services et de négociations tardives**, qui conduisent à une casse sociale et industrielle ;
- ➔ **le contournement des lois EGALIM**, via les centrales d'achat et européennes.

Quelles avancées sont proposées ?

Face à ce constat, la commission a formulé 24 propositions visant à rétablir un équilibre indispensable pour l'avenir de l'agriculture et de l'industrie agroalimentaire, sans porter atteinte au pouvoir d'achat des consommateurs.

Elles s'articulent en trois axes :

- ➔ **rééquilibrer les rapports de force entre fournisseurs et distributeurs**, notamment en imposant que les négociations commerciales se tiennent en France afin de garantir le respect de la législation française ;
- ➔ **mieux contrôler les relations commerciales**, par exemple via une charte avec les distributeurs présents en France pour exclure certaines entreprises du champ des centrales d'achat européennes ;
- ➔ **imposer davantage de transparence**, notamment grâce à l'affichage des marges sur les produits non transformés et à la publication annuelle d'une comparaison entre l'évolution des prix consommateurs et celle des tarifs négociés avec les fournisseurs.

Un effet de fragilisation des agriculteurs

Les conséquences de ce système dépassent largement le champ économique et affectent directement l'équilibre de nos territoires ruraux. Par ailleurs, l'année a été marquée par des épisodes climatiques exceptionnels et par l'épidémie de dermatose nodulaire bovine, qui a conduit à l'organisation du Salon international de l'agriculture sans la présence de bovins ni de porcs.

Dans ce contexte, le Sénat a examiné en juin le projet de loi d'urgence pour la protection et la souveraineté agricoles, qui vise à renforcer la résilience de l'amont agricole, sécuriser les revenus des producteurs et préserver la souveraineté alimentaire française. Les conclusions de la commission d'enquête ont nourri les débats lors de l'examen du texte.



L'essentiel du rapport



Salon international de l'agriculture - février 2026

ÉLECTIONS MUNICIPALES 2026 : LES CHIFFRES DU DÉPARTEMENT

Les élections municipales de 2026 ont confirmé qu'elles demeurent des élections à part, distinctes des dynamiques nationales. L'engagement local y reste déterminant : les enjeux propres à chaque territoire, le parcours des élus et leur personnalité comptent davantage que les étiquettes politiques. Selon une enquête réalisée pour l'Association des maires de France (AMF), **69% des Français déclarent faire confiance à leur maire, soit le niveau de confiance le plus élevé parmi l'ensemble des responsables politiques**. Ce lien de confiance repose sur des qualités attendues par les citoyens : l'honnêteté, la capacité à tenir ses engagements et la probité dans la gestion des affaires communales.

Participation au 1er tour des élections municipales de 2026



*Sur la base de 311 019 électeurs inscrits

Dans le département :

367
listes ont été recensées.

96,6%
des maires ont été élus au premier tour.

9
communes sur 265 ont eu un second tour.



Le département enregistre un taux de participation légèrement supérieur à la moyenne nationale (57,1%).

Au niveau national :

34 800 communes ;

48,7 millions d'électeurs ;

904 042 candidats répartis entre
50 478 listes.

Renouvellement des maires dans la Vienne

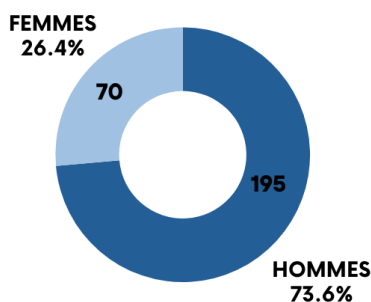
Maires réélus

152
MAIRES RÉÉLUS

Nouveaux maires

113
NOUVEAUX MAIRES

Répartition femmes/hommes parmi les maires élus



En 2020, seules 54 femmes
ont été élues maires.

À l'issue du second tour, s'est ouvert la campagne présidentielle. Avec plusieurs collègues sénateurs membres du club du Hibou, j'ai publié une tribune appelant à un sursaut des républicains, des sociaux-démocrates et de tous ceux qui refusent toute alliance avec LFI comme avec le RN, afin de faire émerger une candidature unique du socle commun, fondée sur une ligne claire de rassemblement et de responsabilité.



La tribune

J'adresse mes sincères condoléances aux familles ainsi qu'aux conseils municipaux des deux maires décédés, Joël et Vincent, profondément engagés au service de leur commune depuis de nombreuses années. Leur dévouement, leur sens de l'intérêt général et leur action en faveur de leur territoire marqueront durablement la vie locale.



Joël Martin,
Bourg-Archambault



Vincent Gilbert,
Saint-Gervais-les-
Trois-Clochers



Lycée Aliénor d'Aquitaine de Poitiers
13 janvier 2026



Conseil municipal d'Ussau
04 février 2026



Conseil municipal de Montamisé
18 février 2026



Maison familiale rurale de Chauvigny
25 février 2026



École Sainte Jeanne-Elisabeth de Vivonne
30 mars 2026



Junior Association - Les Champions du Baigne-Chat de Champigny en Rochereau - 07 avril 2026



Licence de l'Université Gustave Eiffel
19 mai 2026



Association des fils des tués
02 juin 2026



Collège Izaac de Razilly de Saint-Jean-de-Sauves - 09 juin 2026



Collège Chavagne de Loudun
16 juin 2026



Questions

Le contrôle du Gouvernement et l'évaluation des politiques publiques sont une mission clé des sénateurs, exercée en séance, en commission ou par des questions portant sur des sujets d'actualité qui concernent directement les citoyens.

36

questions inscrites au Journal officiel en un an

QUESTIONS ECRITES

sur...

Sécurité

- Consommation et vente de protoxyde d'azote – n° 06885
- Lutte contre la mise en vente de produits non conformes sur les places de marché extra-européennes – n° 07012
- Reconnaissance des troubles psychiques liés au service pour les forces de sécurité et de secours – n° 07548
- Conducteurs en solde nul sans notification d'invalidation du permis de conduire – n° 08073



Rencontre avec la gendarmerie de Vivonne
- 05 décembre 2025

Éducation - Culture

- Réforme des épreuves du concours d'entrée à l'Institut national du service public – n° 06886
- Impact de la hausse des tarifs postaux pour la distribution de la presse – n° 06956
- Maintien et adaptation des services publics éducatifs – n° 07441
- Suppressions de postes dans l'enseignement agricole public – n° 07488
- Coordination des critères d'inclusion Erasmus+ pour les étudiants issus des zones rurales – n° 08677
- Baisse des dotations en faveur de l'apprentissage – n° 09182
- Adaptation du bâti scolaire face aux épisodes de canicule – n° 09436



Rentrée scolaire au collège Joachim du Bellay
à Loudun - 01 septembre 2025

Travail

- Difficultés financières des Conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement – n° 06377
- Hausse significative des prix des carburants – n° 08147
- Situation critique des entreprises artisanales de travaux publics et de paysage – n° 08910
- Nécessité du maintien des financements de la mutualité sociale agricole au sein de la nouvelle convention d'objectif de gestion 2026/2030 – n° 09327

Santé -



Pose de la première pierre du centre de santé de
l'ASSTV à Savigné - 11 juin 2026

Logement – Écologie



Inauguration du hangar communal à
La Bussière - 15 janvier 2026

- Rénovation des logements anciens vacants en situation de succession non réglée – n° 06887
- Objectifs de développement du photovoltaïque – n° 07673
- Adaptation des infrastructures sportives au changement climatique – n° 08012

Economie



Échanges avec les dirigeants de Territoires zéro
chômeur de longue durée (TZCLD) et l'entreprise
Le Ressort de Naintré - 03 juin 2026

Solidarité

- Privation d'accès aux soins à domicile pour les malades chroniques dans la Vienne – n° 06552
- Décret d'application de la loi relative à la profession d'infirmier – n° 06572
- Situation des médecins vasculaires – n° 07159
- Retards de versement des aides sociales liés au dysfonctionnement de l'application Hélios – n° 07749
- Protection des personnes électrosensibles face aux compteurs Linky – n° 08011
- Impact des fermetures de résidences autonomie sur les personnes âgées – n° 09181

Collectivités territoriales



Café-croissants à Jardres - 30 octobre 2025

- Fixation d'une date limite pour l'établissement des procurations – n° 06756
- Validité des bulletins dans les communes de moins de 1 000 habitants – n° 07442
- Annonces relatives aux compétences des réseaux de proximité dans le futur acte de décentralisation – n° 07474
- Financement de la campagne électorale dans les communes de moins de 1 000 habitants – n° 07547
- Indemnité compensatrice de congé annuel non pris dans la fonction publique territoriale – n° 08381
- Retrait du drapeau européen de la devanture de certaines mairies – n° 08496
- Place du programme Leader dans les négociations européennes en cours – n° 08538
- Non-renouvellement des conventions postales – n° 09471

Agriculture

- Gestion de la dermatose nodulaire contagieuse – n° 06517
- Dégâts causés aux cultures par les corvidés – n° 08537

Numérique

- Soutien à notre souveraineté numérique – n° 07840
- Clarification des modalités d'encadrement juridique d'utilisation des données post-mortem – n° 08990

QUESTIONS D'ACTUALITÉ AU GOUVERNEMENT

● DIFFÉRENCE DE DGF ENTRE LES COMMUNES URBAINES ET RURALES



Congrès de l'AMRF - 26 septembre 2025

Le 22 octobre 2025, j'ai interrogé Michel Fournier, ministre de la Ruralité sur la différence de dotation globale de fonctionnement entre les communes urbaines et les communes rurales. Trois semaines avant sa nomination, lors de sa venue au congrès national de l'Association des maires ruraux de France, il avait déclaré : « Un pour deux, cela suffit ! ». En effet, **les communes urbaines perçoivent, au prorata du nombre d'habitants, près de deux fois plus de DGF que les communes rurales**. Je l'ai donc interrogé sur ses intentions dans le cadre de la loi de finances, au regard de sa connaissance des réalités rurales.

“

Extrait de la réponse de la ministre de l'Aménagement du territoire et de la décentralisation (en l'absence du ministre de la Ruralité) :

La situation doit donc être modifiée et nous devons tous ensemble, courageusement, entreprendre une réforme de cette dotation. (...) Nous avons soutenu fortement la solidarité territoriale. Je vais vous donner quelques chiffres que vous connaissez parfaitement : augmentation de la DGF ces trois dernières années ; dans le budget que nous proposons, hausse de la dotation de solidarité rurale de 150 millions d'euros et maintien de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR).

”

En réponse, j'ai rappelé que les villes supportent des charges de centralité, ce que nous ne contestons pas. **Mais les territoires ruraux font également face à des coûts spécifiques liés à la sous-densité** : entretien de la voirie, gestion des bâtiments scolaires que l'État nous laisse parfois vides mais qui demeurent à la charge des collectivités, etc. **La ruralité est un espace, elle doit rester une espérance !**



La vidéo complète
de ma question



● CARTE SCOLAIRE ET ANNONCES DU MINISTRE LORS DE SON DÉPLACEMENT

Le 1er avril 2026, j'ai interrogé Edouard Geffray, ministre de l'Éducation nationale, sur la carte scolaire. La semaine précédente, en déplacement dans la Vienne, il avait annoncé le lancement du dispositif « Collèges en progrès » ainsi qu'une redistribution des fonds sociaux. **Nous n'aurions pas besoin de « Collèges en progrès » si nous avions une « école sans regret »**. De nombreux maires ont ainsi appris, dès le lendemain de leur prise de fonction, la fermeture d'une classe, sans aucune concertation. Dans le même temps, les enfants du milieu rural passent trop de temps dans les transports scolaires. J'ai donc demandé au Ministre **d'appliquer une différenciation territoriale : il est nécessaire d'adapter la répartition des classes aux réalités de nos territoires**.



Visite ministérielle d'Edouard Geffray, ministre de l'Éducation nationale au collège Jean Macé de Châtellerauld - 27 mars 2026

“

La vidéo complète
de ma question



Extrait de la réponse du ministre de l'Éducation nationale :
Ne décider d'aucune suppression serait suicidaire. Si nous procédions ainsi, dans sept ou huit ans, nous n'aurions plus besoin de certains professeurs. À l'inverse, si nous suivions strictement l'évolution démographique, les phénomènes que vous décrivez s'amplifieraient. (...) Depuis Guizot, notre contrat social repose sur une école implantée selon un maillage territorial très fin. Mais quand la démographie contredit ce maillage – c'est ce qui est en train de se passer –, nous ne pouvons pas, au bout d'un moment, ne pas en tenir compte.

”



Dans la Vienne

- - Conseiller départemental du canton de Loudun
 - Président de la commission culture et événementiel au Conseil départemental
 - Maire honoraire et Conseiller municipal de Monts-sur-Guesnes

• À VOTRE RENCONTRE

Cette année, je suis venue à votre rencontre à de nombreuses reprises. Lors des « cafés-croissants », de « Dialogue en territoires », des conseils municipaux, des manifestations locales ou simplement à votre demande, ces moments d'échange ont toujours été riches et constructifs.

En tant que représentant des collectivités territoriales, il est essentiel pour moi de rester à votre écoute. Avec Marie-Renée Desroses, sénatrice suppléante, nous nous attachons à **accompagner vos projets et à vous aider à surmonter les difficultés auxquelles vous êtes confrontés.**

Plusieurs sujets sont revenus de manière récurrente :

AGRICULTURE

La question du stockage de l'eau revient régulièrement dans les échanges. Face aux effets du changement climatique, de nombreux agriculteurs souhaitent pouvoir conserver les eaux hivernales pour arroser les cultures des beaux jours.

LOGEMENTS

Les maires disposent aujourd'hui de marges de manœuvre limitées pour agir. Pourtant, la remise sur le marché des logements vacants constituerait un levier important pour accueillir de nouveaux habitants, revitaliser les centres-bourgs et lutter contre la dégradation du bâti.

ÉNERGIE

Les élus locaux doivent pouvoir refuser les nombreuses sollicitations des opérateurs et conserver un rôle déterminant dans les décisions d'implantation afin de garantir un développement équilibré et accepté par les territoires.

MOBILITÉS

Le vieillissement de la population et l'éloignement de certains services imposent d'imaginer des alternatives à la voiture. L'enjeu est de permettre à chacun, notamment aux personnes en perte d'autonomie, de continuer à accéder aux soins, aux commerces et aux services essentiels.

RÉSIDENCES AUTONOMIE

Face aux places qui demeurent vacantes et fragilisent l'équilibre financier des communes, une évolution des conventions de fonctionnement permettrait d'apporter davantage de souplesse dans les conditions d'occupation.

L'ÉCOLE RU



*Visite de l'école de Tercé
- 15 septembre 2025*



*Inauguration de l'école Les Capucines
à Saint-Genest d'Ambière
- 19 septembre 2025*



*Inauguration de l'école Yannick Dreux
à Fleuré
- 20 septembre 2025*



*Pose de la première pierre du
collège de Mirebeau
- 22 septembre 2025*

RALE, UN PILIER DE NOS TERRITOIRES À PRÉSERVER

En milieu rural, une école n'est pas un équipement public comme les autres. Au cœur d'un village, elle incarne la vie, l'avenir et l'attractivité d'un territoire. C'est la promesse de l'arrivée de futures familles qui viendront s'installer, participer à la vie de la commune et faire vivre les commerces, entreprises et associations locales.

Une école de proximité, c'est moins de temps dans les cars scolaires, moins d'épuisement des enfants, avant même qu'ils n'ouvrent un livre, ce qui permet de meilleures capacités d'apprentissage. Au-delà de la question éducative, l'école est un véritable enjeu d'aménagement du territoire, qui doit mobiliser l'ensemble des collectivités, y compris les départements.

Les maires sont, eux, pleinement engagés pour leurs écoles. Chaque année, ils investissent dans la rénovation des bâtiments, l'amélioration de leur performance énergétique, de leur accessibilité ou encore dans la sécurisation de leurs abords.

La détermination politique doit prendre le dessus sur les considérations administratives. Sous mon mandat de président du Conseil départemental, j'ai lancé un plan en faveur des collèges. Il a notamment permis la réhabilitation du collège Henri IV de Poitiers, afin que la ville centre puisse conserver un établissement sur « le plateau ». Ce plan a également permis le lancement de la construction d'un nouveau collège à Mirebeau et la création du 35e collège Joséphine Baker à Vouneuil-sous-Biard.

Pourtant, l'école rurale reste confrontée aux mêmes inquiétudes lors de la préparation de la carte scolaire. Les fermetures successives fragilisent le parcours scolaire. La réalité est, qu'en ruralité, fermer une école, c'est accélérer le déclin d'un territoire entier.

Chaque année, je suis aux côtés des maires qui se mobilisent pour défendre leurs écoles. Si la baisse de la natalité est un fait, des solutions restent à appliquer :

- généraliser les Syndicats Intercommunaux à Vocation Scolaire (SIVOS) afin de mieux organiser l'offre éducative ;
- inscrire les décisions de carte scolaire dans une programmation pluriannuelle, assortie d'une évaluation à mi-mandat ;
- reconnaître l'ensemble des territoires classés en France Ruralités Revitalisation (FRR) comme prioritaires dans les décisions relatives à la carte scolaire ;
- développer, si cela est pertinent, le modèle de « l'école du socle », permettant de regrouper sur un même site l'école primaire et le collège afin d'assurer une meilleure continuité des parcours.

L'avenir de nos écoles rurales dépasse la seule question des effectifs. Il engage l'avenir de nos communes, l'égalité des chances entre les territoires et la vitalité de notre ruralité.



*Inauguration des rénovations
du collège Henri IV à Poitiers
- 19 décembre 2025*



*Rassemblement contre les fermetures
de classes à Poitiers
- 26 mars 2026*



*Rassemblement contre les fermetures
de classes à Montmorillon
- 31 mars 2026*



*Rassemblement contre les fermetures
de classes à La Roche Posay
- 04 avril 2026*

À votre rencontre



AOÛT 2025

- 1 Boivre-la-Vallée - Inauguration de l'exposition consacrée à Michel Blanc
- 2 Brion - Café-croissants
- 3 Le Vigeant - Commémoration du massacre du 04 août 1944
- 4 Château-Larcher - Échanges avec les élus
- 5 Persac - Café-croissants

- 6 Vicq-sur-Gartempe - 6e édition du Léart Festival
- 7 Anché - Commémoration du 25 août 1944
- 8 Nouaillé-Maupertuis - Inauguration de la nouvelle boulangerie
- 9 Dangé-Saint-Romain - Inauguration du pôle de santé communal
- 10 Les Ormes - Inauguration des aménagements de la mairie

SEPTEMBRE 2025

- 1 Beuxes - Conseil municipal
- 2 Leugny - Inauguration de la salle de cérémonie et de la bibliothèque
- 3 Saint-Jean-de-Sauves - Café-croissants
- 4 Buxeuil - Inauguration des aménagements du centre-bourg
- 5 Saires - Inauguration des travaux de bâtiments communaux

- 6 Saint-Rémy-sur-Creuse - Inauguration de l'aire de jeux et des travaux de la mairie et l'école
- 7 Roches-Prémarie-Andillé - Inauguration de l'accueil de loisirs communautaire
- 8 Frozes - Inauguration de la mairie
- 9 Pouant - Conseil municipal
- 10 Pouançay - Inauguration de la boulangerie
- 11 Moulismes - Inauguration de la salle des fêtes Marcel Dufour



DÉCEMBRE 2025

- 1 La Ferrière-Airoux - Café-croissants
- 2 Sillars - Café-croissants
- 3 Scorbé-Clairvaux - Café-croissants
- 4 Saint-Jean-de-Sauves - Sainte-Barbe
- 5 Vouillé - Inauguration des aménagements de la rue de Braunsbach



OCTOBRE 2025



- 1** Vouneuil-sur-Vienne - Café-croissants
- 2** Oyré - Inauguration des travaux de la salle des fêtes Edouard Suire
- 3** La Chapelle-Moulière - Café-croissants
- 4** Leignes-sur-Fontaine - Inauguration de la supérette API
- 5** Loudun - Sainte-Barbe
- 6** Loudun - Lancement des travaux de rénovation du centre d'activité économique
- 7** Vouillé - Inauguration des aménagements de la rue Gambetta
- 8** Journet - Échanges avec les élus sur la rénovation de l'église

45
Cérémonies et inaugurations en un an

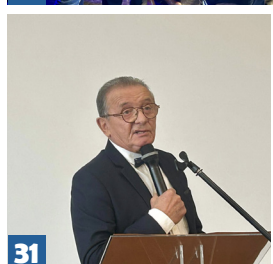
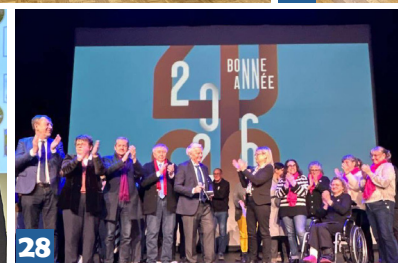
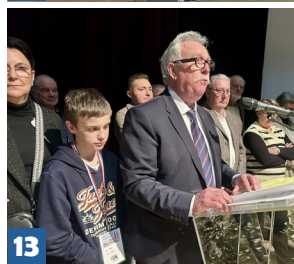


NOVEMBRE 2025

- 1** Sèvres-Anxaumont - Café-croissants
- 2** Yversay - Café-croissants
- 3** Lenclôître - Inauguration des travaux de restauration de l'ancien couvent des hommes
- 4** Paizay-le-Sec - Commémoration de l'armistice
- 5** Mouterre-sur-Blourde - Café-croissants
- 6** Monts-sur-Guesnes - Cérémonie de la Sainte-Geneviève
- 7** Vaux-sur-Vienne - Inauguration des travaux de rénovation mairie et de sécurisation de la voirie



À votre rencontre



JANVIER 2026

Des cérémonies de vœux...

- 1 Vicq-sur-Gartempe
- 2 Curzay-sur-Vonne
- 3 Monts-sur-Guesnes
- 4 Mazerolles
- 5 Pouant
- 6 Frozes
- 7 Neuville-de-Poitou
- 8 Saint-Savin
- 9 Bonnes
- 10 Iteuil
- 11 Fontaine-le-Comte
- 12 Communauté de communes de Vienne et Gartempe
- 13 Loudun
- 14 Dangé-Saint-Romain
- 15 Vivonne
- 16 Sèvres-Anxaumont
- 17 Saint-Pierre-de-Maillé
- 18 Craon
- 19 Valence-en-Poitou
- 20 Fleuré
- 21 Lhonnaizé
- 22 Mazeuil
- 23 Angliers
- 24 Arçay
- 25 Buxerolles
- 26 Saint-Benoît
- 27 Chasseneuil-du-Poitou
- 28 Grand Châtellerault
- 29 Civaux
- 30 Saint-Georges-lès-Baillargeaux
- 31 Roches-Prémarie-Andillé
- 32 Chapelle-Viviers
- 33 La Roche-Rigault
- 34 Savigny-Levescault
- 35 Maulay
- 36 Availles-en-Châtellerault
- 37 Messemé
- 38 Brux
- 39 Champagné-le-Sec
- 40 Romagne
- 41 Thurageau
- 42 Marçay
- 43 Berthegon
- 44 Préfet et des corps constitués

48
Cérémonies
de vœux en
2026

- 45 Lencloître
- 46 Orches
- 47 Saires
- 48 Boivre-la-Vallée

...et des cafés-croissants !



Coussay-les-Bois



Moncontour



Payroux



Château-Garnier



Sénillé-Saint-Sauveur

À votre rencontre FÉVRIER 2026



- 1** La Chapelle-Bâton - Café-croissants
- 2** Chauvigny - Inauguration de la bibliothèque municipale le Chat Pitre
- 3** Bonnes - Inauguration du cabinet dentaire

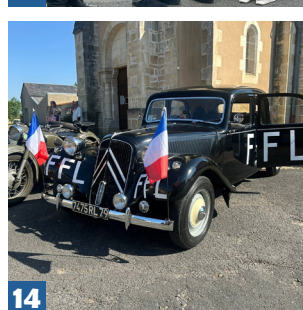
MARS 2026

- 1** Sammarçolles- Réouverture du café-tabac-point poste O Pacha
- 2** Château-Larcher - Commémoration de la journée d'hommage nationale aux victimes du terrorisme
- 3** Savigny-sous-Faye - Inauguration de l'aire de jeux, du terrain multisports « Espace Martine Godet »
- 4** Jaunay-Marigny - Inauguration de la 60e foire aux vins et aux miels
- 5** Nouaillé-Maupertuis - Vernissage de l'exposition photos sur le passage de la flamme olympique
- 6** Naintré - Échanges avec l'entreprise Ressort engagée dans le dispositif Territoires zéro chômeur de longue durée



AVRIL 2026

- 1** Chasseneuil-du-Poitou - 50 ans de l'entreprise B.Braun
- 2** Leigné-sur-Usseau - Inauguration des nouveaux vestiaires du foot et club house
- 6** Saix - Inauguration des travaux du centre bourg





3

4

5



8

9

3 La Roche-Rigault - 109 ans de Madame Guimard

4 Lusignan - Commémoration du génocide des Arméniens de 1915

5 Loudun - Forum « Bien sous mon toit »

7 Arçay - Journée nationale du Souvenir des victimes et des héros de la déportation

8 Senillé-Saint-Sauveur - Échanges avec la FDSEA

8 Verrue - Réunion publique de présentation du conseil municipal



3

4



8

9



12

13



17

18

MAI 2026

1 Sanxay - Café-croissants

2 Leigné-sur-Usseau - Rassemblement contre les fermetures de classes

3 Mirebeau - Café-croissants

4 La Roche-Posay - Cérémonie du 8 mai

5 Sèvres-Anxaumont - Cérémonie du 8 mai

6 Brigueil-le-Chantre - Cérémonie du 8 mai

7 Poitiers - Cérémonie de la journée nationale des mémoires de la traite, de l'esclavage et de leurs abolitions

8 Ceaux-en-Loudun - Café-croissants

9 Lésigny - Inauguration de la ligne de démarcation

10 Monthoirion - 47e foire aux vins

11 Saint-Savin - Café-croissants

12 Angles-sur-l'Anglin - Café-croissants

13 Bournand - Café-croissants

14 Saint-Secondin - Journée nationale de la résistance

15 Arçay - Inauguration du festival du livre jeunesse

16 La Ferrière-Airoux - Conseil municipal

17 Dangé-Saint-Romain - Inauguration de la reprise de l'EHPAD

18 Messemé - Inauguration des travaux de la sacristie

À votre rencontre
JUIN 2025

- 1** **Saint-Gervais-les-Trois-Clochers** - *Café-croissants*
- 2** **Château-Larcher** - *Inauguration des ponts de la couture*
- 3** **Neuville-de-Poitou** - *Visite du futur pôle administratif du Haut-Poitou*
- 4** **Chabournay** - *Café-croissants*
- 5** **Smarves** - *Inauguration de la halle sportive*
- 6** **La Bussière** - *Inauguration de la mise aux normes des installations d'assainissement au Village Vacances Familles*
- 7** **Chaunay** - *Café-croissants*
- 8** **Linazay** - *Inauguration du gîte communal « Au temps d'Hélène »*
- 9** **Quinçay** - *Café-Croissants*
- 10** **Poitiers** - *Commémoration de l'appel du 18 juin 1940*
- 11** **Cherves** - *Reconnaissance des mandats de maire de Michèle Petreau*
- 12** **Fontaine-le-Comte** - *Pose de la première pierre de la maison intergénérationnelle*
- 13** **Jardres** - *Réunion avec les acteurs économiques de la commune*
- 14** **Civray** - *Rassemblement anti éoliens*
- 15** **Mouterre Silly** - *Inauguration des travaux de l'église Notre Dame de Chasseignes*
- 16** **Saint-Benoît** - *Café-croissants*
- 17** **Mondion** - *Moment de convivialité avec les élus du SIVOS*
- 18** **Basses** - *Inauguration des travaux de rénovation de la salle Louis Blériot*
- 19** **Leugny** - *Échanges avec le conseil municipal et visite de l'entreprise First*
- 20** **Le Vigeant** - *Café-croissants*
- 21** **L'Isle-Jourdain** - *Café-croissants*



GLOSSAIRE :

PIB : Produit Intérieur Brut

CVAE : Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises

DGF : Dotation Globale de Fonctionnement

DETR : Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux

DSR : Dotation de Solidarité Rurale

FCTVA : Fonds de Compensation pour la Taxe sur la Valeur Ajoutée

PSR VLEI : Prélèvement Sur Recettes lié aux Valeurs Locatives des Etablissements Industriels

TEILD : Taxe sur l'Exploitation des Infrastructures de transport de Longue Distance

DILICO : Dispositif de Lissage COnjoncturel des recettes fiscales des collectivités

Loi SRU : Loi relative à la Solidarité et au Renouvellement Urbains

EPCI : Etablissement Public de Coopération Intercommunale

SIVOS : Syndicat Intercommunal à VOcation Scolaire

INSP : Institut National du Service Public

PAROLES D'ÉLU



Bruno Belin porte avec détermination les enjeux des communes et des habitants de notre département. Que ce soit sur les questions de dotation et de budget des collectivités locales, d'aménagement du territoire, de sécurité intérieure ou d'évaluation des politiques publiques... il défend avec conviction et constance les intérêts de la Vienne et de ses élus.

Particulièrement investi auprès des maires, il participe activement à tous les moments forts de notre association (assemblées générales annuelles, salon départemental, club des parlementaires de la Vienne).

Je le remercie également d'accueillir fidèlement, avec sa collègue Sénatrice Marie-Jeanne Bellamy, la délégation des élus de la Vienne au Sénat lors du Congrès des Maires de France. C'est un moment de partage important qui nous permet de mesurer le travail parlementaire mené chaque année en faveur des libertés locales. Il est essentiel que la voix des maires soit entendue et relayée auprès des instances gouvernementales et Bruno Belin, par son expérience et sa connaissance des dossiers, en est un porte-parole apprécié et reconnu.

Dans une époque où l'action publique est souvent mise à l'épreuve, son engagement et sa proximité avec les maires sont de vrais atouts pour agir collectivement pour une Vienne unie et dynamique.

Jérôme Neveux,
Maire de Jaunay-Marigny,
Président de l'AMF86

UNE ÉQUIPE À VOTRE DISPOSITION

Chères élues, chers élus,
Chers collègues,

Je tiens tout d'abord à adresser mes félicitations aux nouvelles équipes municipales ainsi qu'aux nouveaux membres des bureaux de nos intercommunalités. Je me réjouis de constater que l'engagement au service de nos collectivités suscite des vocations, malgré les difficultés et les critiques auxquelles les élus locaux peuvent être confrontés.

Comme l'an dernier, le Fonds Civaux a fait partie des pistes envisagées pour les économies budgétaires. Le Sénat a, une nouvelle fois, permis d'en préserver l'essentiel, garantissant à nos communes des moyens supplémentaires liés à la présence de la centrale nucléaire.

Aux côtés de Bruno, c'est toujours avec la même conviction et le même plaisir que je parcours notre département, et notamment le Sud-Vienne, à votre rencontre. Je reste pleinement mobilisée dans l'ensemble de mes fonctions pour vous accompagner : maire de Civaux, deuxième vice-présidente de la Communauté de communes Vienne et Gartempe, vice-présidente du Conseil départemental et sénatrice suppléante.

Je demeure disponible, engagée et à votre écoute.
Avec toute mon amitié,



Marie-Renée Desroses

Sonia SOURICE
06 03 62 42 53
s.sourice@clb.senat.fr

Mélissa THEAUD
06 71 98 86 82
m.theaud@clb.senat.fr

ADRIERS • AMBERRE • ANCHE • ANGLES-SUR-L'ANGLIN • ANGLIERS • ANTIGNY • ANTRAN • ARCAÏ • ARCHIGNY • ASLONNES • ASNIERES-SUR-BLOUR • ASNOIS • AULNAY • AVAILLES-EN-CHATELLERAULT • AVAILLES-LIMOUZINE • AVANTON • AYRON • BASSES • BEAUMONT-SAINT-CYR • BELLEFONDS • BERRIE • BERTHEGON • BERUGES • BETHINES • BEUXES • BIARD • BIGNOUX • BLANZAY • BOIVRE-LA-VALLEE • BONNES • BONNEUIL-MATOIRS • BOURESSE • BOURG-ARCHAMBAULT • BOURNAND • BRIGUEIL-LE-CHANTRE • BRION • BRUX • LA BUSSIERE • BUXEROLLES • BUXEUIL • CEAX-EN-LOUDUN • CELLE-L'EVESCAULT • CENON-SUR-VIENNE • CERNAY • CHABOURNAY • CHALAIS • CHALANDRAY • CHAMPAGNE-LE-SEC • CHAMPAGNE-SAINT-HILAIRE • CHAMPIGNY-EN-ROCHEREAU • CHAMPNIERS • CHAPELLE-BATON • CHAPELLE-MOULIERE • CHAPELLE-VIVIERS • CHARROUX • CHASSENEUIL-DU-POITOU • CHATAIN • CHÂTEAU-GARNIER • CHÂTEAU-LARCHER • CHATELLERAULT • CHAUNAY • LA CHAUSSEE • CHAUVIGNY • CHENEVELLES • CHERVES • CHIRE-EN-MONTREUIL • CHOUPPES • CISSE • CIVAUX • CIVRAY • CLOUE • COLOMBIERS • COULOMBIERS • COULONGES-LES-HEROLLES • COUSSAY • COUSSAY-LES-BOIS • CRAON • CROUTELLE • CUHON • CURCAY-SUR-DIVE • CURZAY-SUR-VONNE • DANGE-SAINT-ROMAIN • DERCE • DIENNE • DISSAY • DOUSSAY • LA FERRIERE-AIROUX • FLEIX • FLEURE • FONTAINE-LE-COMTE • FROZES • GENCAY • GENOUILLE • GIZAY • GLENOUZE • GOUEX • LA GRIMAUDIERE • GUESNES • HAIMS • INGRANDES-SUR-VIENNE • L'ISLE-JOURDAIN • ITEUIL • JARDRES • JAUNAY-MARIGNY • JAZENEUIL • JOUHET • JOURNET • JOUSSE • LATHUS-SAINT-REMY • LATILLE • LAUTHIERS • LAVOUX • LEIGNE-LES-BOIS • LEIGNE-SUR-USSEAU • LEIGNES-SUR-FONTAINE • LENCLOITRE • LESIGNY • LEUGNY • LHOMMAIZE • LIGLET • LIGUGE • LINAZAY • LINIERS • LIZANT • LOUDUN • LUCHAPT • LUSIGNAN • LUSSAC-LES-CHÂTEAUX • MAGNE • MAILLE • MAIRE • MAISONNEUVE • MARCAY • MARIGNY-CHEMEREAU • MARNAY • MARTAIZE • MASSOGNES • MAULAY • MAUPREVOIR • MAZEROLLES • MAZEUIL • MESSEME • MIGNALOUX-BEAUVOIR • MIGNE-AUXANCES • MILLAC • MIREBEAU • MONCONTOUR • MONDION • MONTAMISE • MONTHOIRON • MONTMORILLON • MONTS-SUR-GUESNES • MORTON • MOULISMES • MOUSSAC-SUR-VIENNE • MOUTERRE-SILLY • MOUTERRE-SUR-BLOURDE • NAINTE • NALLIERS • NERIGNAC • NEUVILLE-DE-POITOU • NIEUIL-L'ESPOIR • NOUAILLE-MAUPERTUIS • NUEIL-SOUS-FAYE • ORCHES • LES ORMES • OUZILLY • OYRE • PAYZAY-LE-SEC • PAYROUX • PERSAC • PINDRAY • PLAISANCE • PLEUMARTIN • POITIERS • PORT-DE-PILES • POUANCAY • POUANT • POUILLE • PRESSAC • PRINCAY • LA PUYE • QUEAUX • QUINCAY • RANTON • RASLAY • LA ROCHE-POSAY • LA ROCHE-RIGAULT • LES ROCHES-PREMARIE-ANDILLE • ROIFFE • ROMAGNE • ROUILLE • SAINT-BENOIT • SAINT-CHRISTOPHE • SAINT-CLAIR • SAINT-GAUDENT • SAINT-GENEST-D'AMBIERE • SAINT-GEORGES-LES-BAILLARGEAUX • SAINT-GERMAIN • SAINT-GERVAIS-LES-TROIS-CLOCHERS • SAINT-JEAN-DE-SAUVES • SAINT-JULIEN-L'ARS • SAINT-LAON • SAINT-LAURENT-DE-JOURDES • SAINT-LEGER-DE-MONTBRILLAIS • SANIT-LEOMER • SAINT-MARTIN-L'ARS • SAINT-MARTIN-LA-PALLU • SAINT-MAURICE-LA-CLOUERE • SAINT-PIERRE-D'EXIDEUIL • SAINT-PIERRE-DE-MAILLE • SAINT-REMY-SUR-CREUSE • SAINT-ROMAIN-EN-CHARROUX • SAINT-SAUVANT • SAINT-SAVIN • SAINT-SECONDIN • SAINTE-RADEGONDE • SAIRES • SAIX • SAMMARCOLLES • SANXAY • SAULGE • SAVIGNE • SAVIGNY-L'EVESCAULT • SAVIGNY-SOUS-FAYE • SCORBE-CLAIRVAUX • SENILLE-SAINT-SAUVEUR • SERIGNY • SEVRES-ANXAUMONT • SILLARS • SMARVES • SOMMIERES-DU-CLAIN • SOSSAIS • SURIN • TERCE • TERNAY • THOLLET • THURAGEAU • THURE • LA TRIMOUILLE • LES TROIS-MOUTIERS • USSEAU • USSON-DU-POITOU • VAL-DE-COMPORTE • VALDIVIENNE • VALENCE-EN-POITOU • VAUX-SUR-VIENNE • VELLECHES • VERNON • VERRIERES • VERRUE • VEZIERES • VICQ-SUR-GARTEMPE • LE VIGEANT • LA VILLEDIEU-DU-CLAIN • VILLEMORT • VILLIERS • VIVONNE • VOUILLE • VOULEME • VOULON • VOUNEUIL-SOUS-BIARD • VOUNEUIL-SUR-VIENNE • VOUZAILLES • YVERSAY.